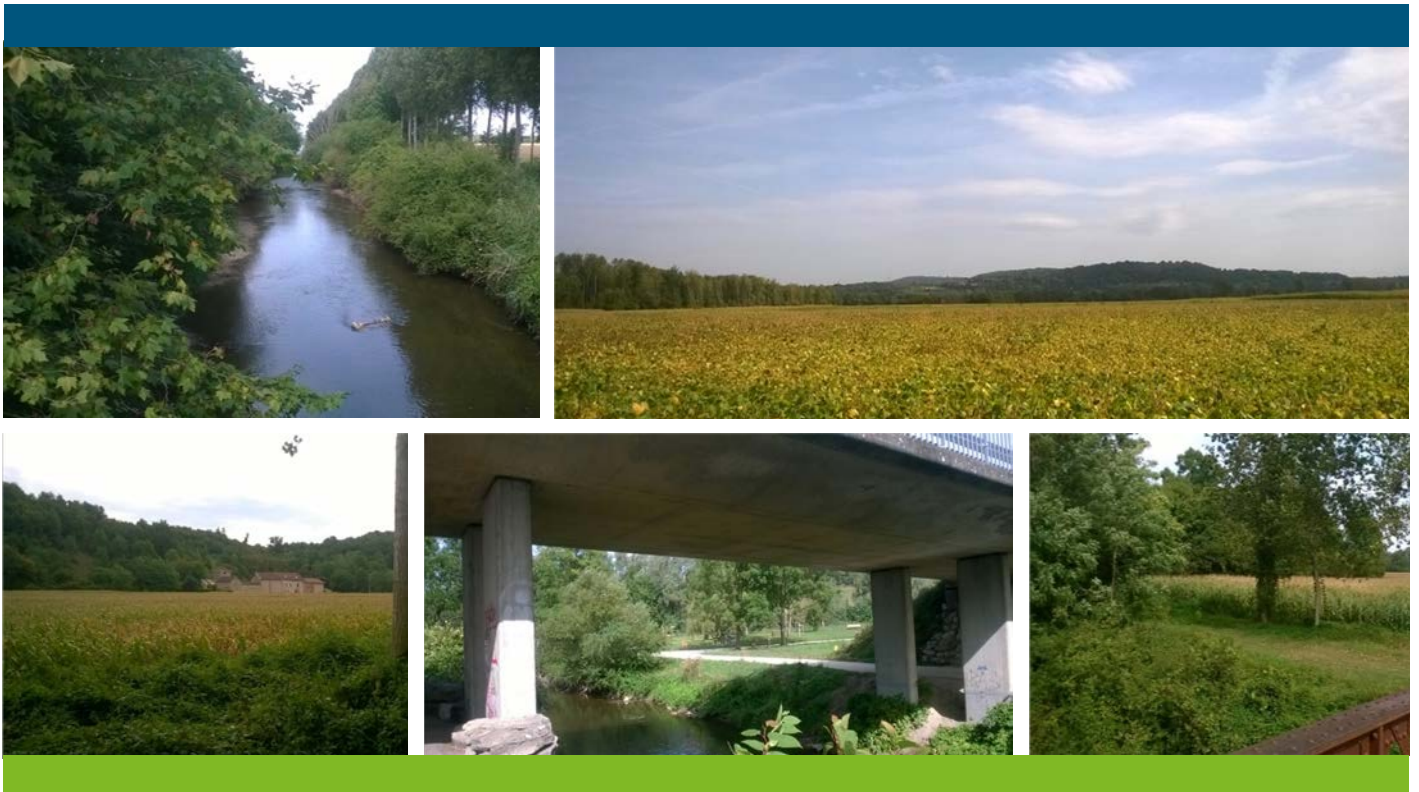


PAPI d'intention Montauban – Moissac

Programme d'actions, calendrier et
annexes financières (Pièce D)

Version 4



WAOF030RIV

Juillet 2020

Informations qualité

Titre du projet	Programme d'Action de Prévention des Inondations d'intention
Titre du document	Pièce D : programme d'actions et annexes financières
Date	Juillet 2020
N° SCORE	WAOF030RIV

Contrôle qualité

Version	Date	Rédigé par	Visé par :	Remarques
V1	13/11/19	F Falcou	N Morales	
V2	10/12/19	F Falcou	N Morales	
V3	09/03/20	F Falcou	N Morales	<i>Modification du programme d'actions</i>
V4	23/07/20	F Falcou	R De Oliveira	<i>Modification date de convention / calendrier prévisionnel</i>

Destinataires

Envoyé à :		
Nom	Organisme	Envoyé le :
Stephane Marliac	GMCA	09/03/20

Table des matières

1.	Présentation du programme d'actions	5
1.1	Récapitulatif des actions	5
1.1.1	Synthèse globale	5
1.1.1.1	La répartition des montants d'investissement par axe d'intervention	5
1.1.1.2	La répartition du nombre d'actions par axe d'intervention	6
1.1.2	Rappel de la cohérence avec les priorités locales (SLGRI)	7
1.1.3	Données principales sur les actions	10
1.2	Calendrier prévisionnel.....	14
2.	Annexes financières	16
2.1	Format de travail utilisé pendant l'élaboration du dossier de candidature	16
2.2	Format SAFPA.....	20
3.	Catalogue des fiches actions	23

Liste des figures

Figure 1 : Répartition financière par axe d'intervention.....	5
Figure 2 : Répartition du nombre d'actions par axe d'intervention PAPI d'intention.....	7

Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste des axes présents dans le PAPI d'intention Montauban-Moissac.....	5
Tableau 2 : Tableau de répartition du nombre d'actions par axe.....	6
Tableau 3 : Tableau de synthèse des objectifs / dispositions / axes et actions du programme du PAPI d'intention Montauban-Moissac	7
Tableau 4 : Tableau de synthèse des actions du programme d'actions proposé.....	10
Tableau 5 : Calendrier prévisionnel des actions du PAPI d'intention Montauban-Moissac sur la période 2021 - 2023.....	14
Tableau 6 : Annexes financières du PAPI d'intention Montauban-Moissac – format de travail	16
Tableau 7 : Annexes financières du PAPI d'intention Montauban-Moissac – format SAFPA.....	20

1. Présentation du programme d'actions

1.1 Récapitulatif des actions

1.1.1 Synthèse globale

Le PAPI d'intention Montauban-Moissac est composé de **25 actions** déclinées selon les 7 axes définis dans le cahier des charges du Ministère et un axe supplémentaire, l'Axe 0. Les axes sont listés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Liste des axes présents dans le PAPI d'intention Montauban-Moissac

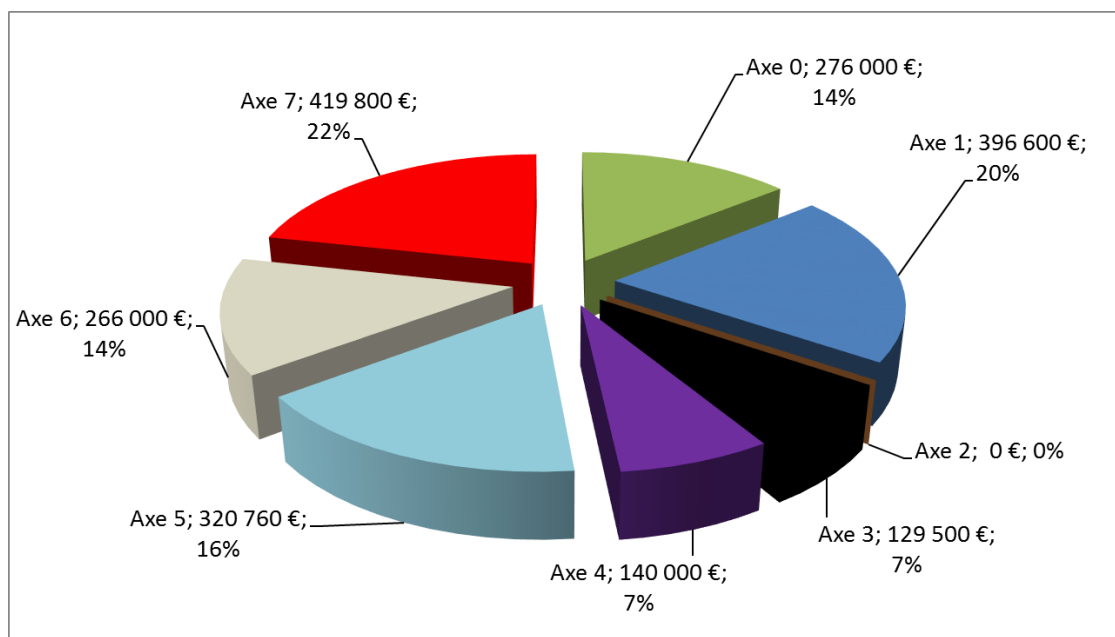
Axe 0	Actions de gouvernance
Axe 1	L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
Axe 2	La surveillance, la prévision des crues et des inondations
Axe 3	L'alerte et la gestion de crise
Axe 4	La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
Axe 5	La réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
Axe 6	Le ralentissement des écoulements
Axe 7	La gestion des ouvrages de protection hydraulique

Nota : le code couleur attribué à chaque axe est identique dans toutes les fiches et tableaux.

Ce programme d'action représente un montant financier de 1 948 660 €HT.

1.1.1.1 La répartition des montants d'investissement par axe d'intervention

Figure 1 : Répartition financière par axe d'intervention



La figure ci-avant met en évidence :

- L'axe dont les montants d'investissement sont les plus importants est l'axe 7 avec près de 419 800 €, soit 22% du montant total du programme d'actions :
 - On notera que dans cet axe, 64% du montant, soit 269 800 € est consacré à la réalisation de l'étude de danger sur la commune de Montauban. On précise toutefois que cette action a d'ores et déjà bénéficié de subvention anticipée. Il s'agit de l'action la plus chère du programme d'actions ;
- avec ses 20% (soit 396 600 €), l'axe 1 ressort également ;
- les axes 0, 5 et 6 représentent respectivement 14%, 16% et 14% du montant total du programme d'actions ;
- enfin d'axe 2, 3 et 4 sont à moins de 150 000 €HT. Ils représentent respectivement 0%, 7 et 7% du montant d'investissements total.

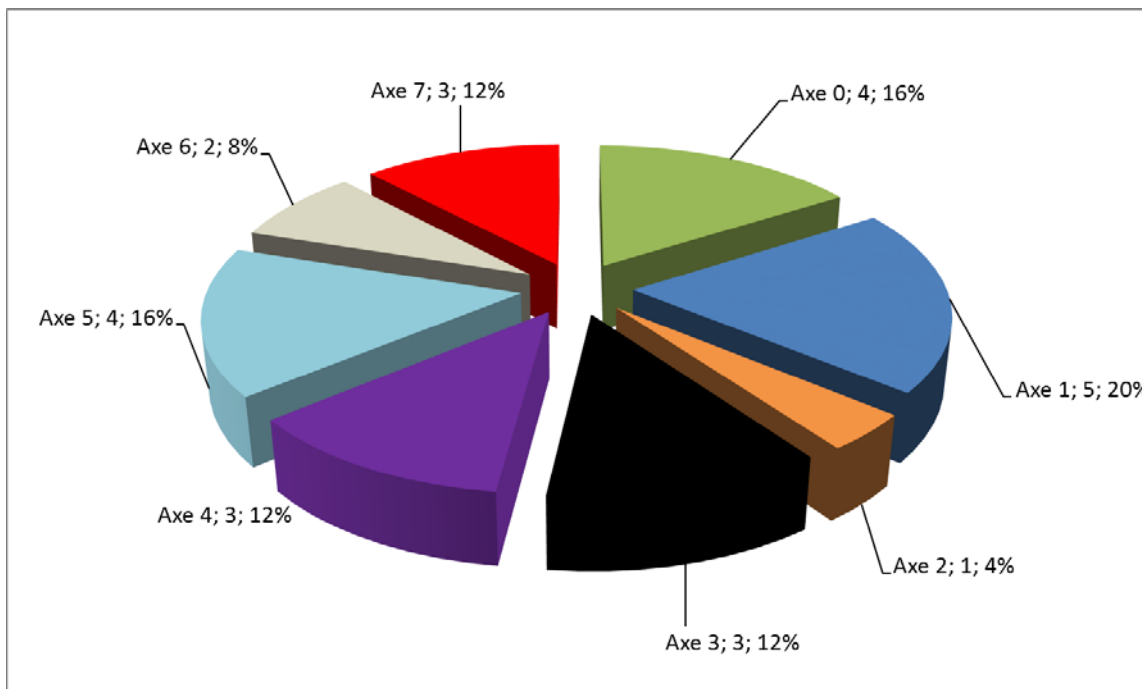
1.1.1.2 La répartition du nombre d'actions par axe d'intervention

Tableau 2 : Tableau de répartition du nombre d'actions par axe

Axe d'intervention PAPI d'intention	Nombre d'actions du programme d'action	Coût (€HT)
Axe 0	4	276 000 €
Axe 1	5	396 600 €
Axe 2	1	0 €
Axe 3	3	129 500 €
Axe 4	3	140 000 €
Axe 5	4	320 760 €
Axe 6	2	266 000 €
Axe 7	3	419 800 €
TOTAL	25	1 948 660 €

Il est également possible de représenter cette répartition de la manière suivante :

Figure 2 : Répartition du nombre d'actions par axe d'intervention PAPI d'intention



Cette 2nde figure montre que la répartition des actions par axe est relativement homogène :

- l'axe 1 est prépondérant. Cela s'explique par le nombre d'actions qui le compose, à lui seul, 5 actions du programme d'actions ;
- les axes 0 et 5 comptabilisent respectivement 4 actions ;
- les axes 3, 4 et 7 sont homogènes, avec 3 actions par axe ;
- l'axe 6 comprend 2 actions et les axes 2 ne dispose que d'une action.

Ainsi, le PAPI d'intention Montauban-Moissac est essentiellement axé sur les thématiques communication, sensibilisation et de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens.

1.1.2 Rappel de la cohérence avec les priorités locales (SLGRI)

Le tableau présenté ci-après synthétise la stratégie locale élaborée, les actions et leurs échéances programmées.

Tableau 3 : Tableau de synthèse des objectifs / dispositions / axes et actions du programme du PAPI d'intention Montauban-Moissac

Objectif	Disposition	Actions prioritaires définies dans la SLGRI	Actions du programme d'actions			
Objectif 1 : Sensibiliser et responsabiliser les populations	D1.1 : Développer la culture du risque des populations par des actions de sensibilisation et de pédagogie	1) Mettre en place un plan d'action global de culture du risque et d'information des populations	1.1 Mettre en place un plan d'actions de communication / sensibilisation			
			1.2 Animer des programmes pédagogiques auprès des scolaires			
			1.3 Etudier et pérenniser la connaissance des PHEC par la pose de nouveaux repères de crues relatifs à des crues plus récentes / « intermédiaires » ou plus fréquentes que 1930			
			1.4 Réaliser des études de caractérisation des inondations des 14 affluents identifiés "dommageables"			
	D1.2 Responsabiliser les populations sur les dispositions à prendre pendant l'inondation	2) Mettre en œuvre des exercices grandeur nature (mise en situation, test régulier du PCS)	1.5 Création d'une page internet (ou site) de centralisation des connaissances			
			1.1 Mettre en place un plan d'actions de communication / sensibilisation			
			1.2 Animer des programmes pédagogiques auprès des scolaires			
			3.1 Mettre à jour ou améliorer les PCS et effectuer un exercice de crise			
			3.2 Mettre en place un dispositif d'appels en masse permettant d'assurer l'information des populations pendant la crise			
			Objectif 2 : Réduire la vulnérabilité du territoire et maîtriser l'urbanisation	D2.1 : Maîtriser l'urbanisation		4.2 Définir une ligne de conduite commune pour la prise en compte de ruissellement dans les documents d'urbanisme
						4.3 Actualiser les PPRI
						D2.2 : Se prémunir contre l'imperméabilisation des sols pour assurer le libre écoulement de l'eau
4.2 Définir une ligne de conduite commune pour la prise en compte de ruissellement dans les documents d'urbanisme						
4.3 Actualiser les PPRI						
D2.3 : Aider les particuliers et les entreprises à se protéger	4) Aider les entreprises et les équipements publics à adapter leurs bâtiments afin de pérenniser l'activité sous condition de réduction de la vulnérabilité	5.1 Réduire la vulnérabilité de 285 habitations inondées par les crues fréquentes (diagnostics uniquement)				
		5.3 Réduire la vulnérabilité des 36 entreprises inondées par une crue fréquente (sensibilisation + diagnostics)				
		D2.4 : Protéger les services publics et favoriser le retour à la normale	5) Réaliser un diagnostic des réseaux (routiers, électriques, télécom, eau) pour identifier les points noirs et les sécuriser	5.2 Réduire la vulnérabilité des 2 établissements publics inondés par les crues fréquentes (diagnostics uniquement)		
				5.4 Prendre en compte les réseaux d'eau afin d'identifier les points noirs et les sécuriser		
D2.5 : Capitaliser au niveau du territoire sur les expériences communales				1.5 Création d'une page internet (ou site) de centralisation des connaissances		
				3.1 Mettre à jour ou améliorer les PCS et effectuer un exercice de crise		
		Objectif 3 : Entretenir les cours d'eau, les ouvrages de protection (digues) et préserver les zones d'expansion des crues	D3.1 : Entretenir les cours d'eau	6) Etablir un programme d'entretien des cours d'eau (en identifiant les responsabilités respectives) sur les lits, berges et enlèvement d'embâcles.	6.1 Etablir un programme d'entretien écologique des lits et des berges des affluents les plus dommageables dans le but d'améliorer les écoulements en crue	
					D3.2 : Organiser la surveillance et l'entretien des ouvrages de protection	7) Mettre en place un programme de surveillance et d'entretien des ouvrages en application du décret du 12 mai 2015 n°2015-526
7.2 Etude de préfiguration des systèmes d'endiguement sur le territoire de l'EPCI Terres des Confluences						
7.3 Réaliser les études de danger des systèmes de protection de Castelsarrasin, Lizac et Moissac						
D3.3 : Valoriser les zones inondables dans leur rôle d'expansion des crues	9) Aménager des secteurs d'expansion pour ralentir la crue tout en valorisant les zones inondables (agriculture, loisirs, biodiversité, etc...) avec mise en place éventuelle de dispositifs de compensation.	6.2 Réalisation d'une étude proposant des solutions d'aménagements sur les 14 cours d'eau les plus dommageables				
		Objectif 4 : Améliorer l'opérationnalité de la gestion de crise	D4.1 : Optimiser et renforcer l'efficacité des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	10) Mettre à jour régulièrement les PCS	3.1 Mettre à jour ou améliorer les PCS et effectuer un exercice de crise	
					2) Mettre en œuvre des exercices grandeur nature (mise en situation, test régulier du PCS)	3.2 Mettre en place un dispositif d'appels en masse permettant d'assurer l'information des populations pendant la crise
						3.3 Etablir une cohérence entre les PCS afin d'optimiser leur coordination en crise à l'échelle des EPCI
D4.2 : Renforcer l'efficacité des professionnels et bénévoles	2) Mettre en œuvre des exercices grandeur nature (mise en situation, test régulier du PCS)					3.1 Mettre à jour ou améliorer les PCS et effectuer un exercice de crise
		3.3 Etablir une cohérence entre les PCS afin d'optimiser leur coordination en crise à l'échelle des EPCI				
		D4.3 : Améliorer en période de crue, les dispositifs d'information des populations et catégories les plus vulnérables	11) Assurer l'information des populations pendant la crise en l'adaptant à la taille des communes	3.2 Mettre en place un dispositif d'appels en masse permettant d'assurer l'information des populations pendant la crise		

			3.3 Etablir une cohérence entre les PCS afin d'optimiser leur coordination en crise à l'échelle des EPCI
	D4.4 : Renforcer et entretenir les systèmes d'alerte de crues, et en faciliter la compréhension par les acteurs de la gestion de crise		2.1 Former les communes à l'utilisation de Vigicrues Flash sur les affluents les plus dommageables 3.2 Mettre en place un dispositif d'appels en masse permettant d'assurer l'information des populations pendant la crise
	D4.5 : Assurer les communes pour leur responsabilité légale en matière de gestion des risques		/
	D4.6 : Mutualiser et partager les expériences pour susciter les solidarités intercommunales pendant la gestion de la crue		3.3 Etablir une cohérence entre les PCS afin d'optimiser leur coordination en crise à l'échelle des EPCI

Nota : les zones d'intervention varient en fonction des actions : 4 EPCI, un ou plusieurs EPCI ou les communes...

1.1.3 Données principales sur les actions

Le tableau ci-après fournit une synthèse des informations relatives à chaque action : objectifs, maîtrise d'ouvrage, calendrier de réalisation, coût y sont consignés.

Nota : les zones d'intervention varient en fonction de l'action proposée.

Tableau 4 : Tableau de synthèse des actions du programme d'actions proposé

Axes d'intervention PAPI	Actions		Maîtrise d'ouvrage	Partenaires associés	Objectifs	Coûts estimé	Echéancier		Zone d'intervention
							Début	Fin	
Axe 0 : Actions de gouvernance	0.1	Etablir une gouvernance pour la réalisation des actions transverses du PAPI d'intention	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	SMBVTAV, DREAL, Agence de l'eau, Région, 4 EPCI	* Assurer les moyens humains nécessaires à la bonne mise en oeuvre du programme PAPI * Gouvernance (pilotage du PAPI) et concertation pour le portage du PAPI complet	0 €	2020	2020	Le périmètre de cette action porte sur l'ensemble du territoire du PAPI, c'est-à-dire aux 4 EPCI.
	0.2	Animer la démarche PAPI d'intention	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	Agence de l'eau, CPIER, 4 EPCI	* Assurer le suivi régulier de l'avancement de la mise en œuvre du PAPI en lien avec les partenaires concernés * Assurer la mise en œuvre opérationnelle et le bon déroulement des actions, le respect des délais et des objectifs et la cohérence avec le SLGRI * Evaluer collectivement les acquis du PAPI et envisager les suites à donner à la démarche	180 000 €	2020	2022	Le périmètre de cette action porte sur l'ensemble du territoire du PAPI, c'est-à-dire aux 4 EPCI.
	0.3	Etablir une gouvernance « territoriale » (structure pilote) en lien avec l'étude SMRT pour la mise en œuvre du PAPI complet	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	SMBVTAV, DREAL, Agence de l'eau, Région, 4 EPCI	* Assurer les moyens humains nécessaires à la bonne mise en oeuvre du programme PAPI * Gouvernance (pilotage du PAPI) et concertation pour le portage du PAPI complet	0 €	2020	2020	Le périmètre de cette action porte sur l'ensemble du territoire du PAPI, c'est-à-dire aux 4 EPCI.
	0.4	AMO pour la constitution du dossier PAPI complet	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	DREAL, DDT, Communes, 4 EPCI	* Assurer le suivi régulier de l'avancement de la mise en œuvre du PAPI en lien avec les partenaires concernés * Evaluer collectivement les acquis du PAPI et envisager les suites à donner à la démarche	80 000 €	2022	2022	Le périmètre de cette action porte sur l'ensemble du territoire du PAPI, c'est-à-dire aux 4 EPCI.
Axe1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	1.1	Mettre en place un plan d'actions de communication / sensibilisation	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	DREAL, DDT, Communes, IFFO-RME, Météo France, SDIS, 4 EPCI	* Améliorer la connaissance et la culture du risque * Informer et sensibiliser les acteurs locaux * Maintenir la mémoire du risque en lui redonnant une valeur patrimoniale * Favoriser la diffusion de l'information auprès des élus, des établissements scolaires et du grand public	73 200 €	2020	2022	Le périmètre de cette action porte sur l'ensemble du territoire du PAPI, c'est-à-dire aux 4 EPCI.
	1.2	Animer des programmes pédagogiques auprès des scolaires	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	SMBVTAV, Communes, GMCA, CPPL	* Améliorer la connaissance et la culture du risque * Informer et sensibiliser les acteurs locaux * Maintenir la mémoire du risque en lui redonnant une valeur patrimoniale * Favoriser la diffusion de l'information auprès des établissements scolaires * Favoriser l'intégration de comportements responsables	96 000 €	2020	2022	Le périmètre de cette action porte sur les territoires de la GMCA et de la CPPL.
	1.3	Etudier et pérenniser la connaissance des PHEC (Plus Hautes Eaux Connues) par la pose de nouveaux repères de crues relatifs à des crues plus récentes / « intermédiaires » ou plus fréquentes que 1930	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	DREAL, DDT, Communes, 4 EPCI	* Améliorer la connaissance et la culture du risque * Informer et sensibiliser la population * Maintenir la mémoire du risque en lui redonnant une valeur patrimoniale * Favoriser la diffusion de l'information	45 000 €	2022	2022	Le périmètre de cette action porte sur l'ensemble du territoire du PAPI, c'est-à-dire aux 4 EPCI.
	1.4	Réaliser des études de caractérisation des inondations des 14 affluents identifiés "dommageables"	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	DREAL, DDT, Communes, GMCA, GSTG, TDC	* Améliorer la connaissance et la culture du risque * Informer et sensibiliser les acteurs locaux * Maintenir la mémoire du risque en lui redonnant une valeur patrimoniale * Favoriser la diffusion de l'information	168 000 €	2020	2021	Le périmètre de cette action porte sur les territoires de la GMCA, de TDC et de GSTG.
	1.5	Création d'une page internet (ou site) de centralisation des connaissances	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	SDIS, Communes, 4 EPCI	* Améliorer la connaissance et la culture du risque * Mobiliser les acteurs afin de réunir leurs connaissances sur le risque inondation * Informer et sensibiliser les acteurs locaux * Maintenir la mémoire du risque en lui redonnant une valeur patrimoniale * Favoriser la diffusion de l'information	12 000 €	2020	2022	Le périmètre de cette action porte sur l'ensemble du territoire du PAPI, c'est-à-dire aux 4 EPCI.

Axe2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations	2.1	Former les communes à l'utilisation de Vigicrues Flash sur les affluents les plus dommageables	Etat	4 EPCI, Communes	* Améliorer la prévention au risque inondation par cours d'eau	0 €	2020	2021	Le périmètre de cette action porte sur l'ensemble du territoire du PAPI, c'est-à-dire aux 4 EPCI.
					* Informer la population locale sur l'évolution des cours d'eau en temps réel				
					* Assurer la sauvegarde des populations				
					* Développer la connaissance et la culture du risque				
Axe3 : Alerte et gestion de crise	3.1	Mettre à jour ou améliorer les PCS et effectuer un exercice de crise	Communes	SDIS	* Mutualiser les connaissances et les moyens	52 500 €	2020	2022	Le périmètre de cette action porte sur l'ensemble du territoire du PAPI, c'est-à-dire aux 4 EPCI.
					* Anticiper et fiabiliser la gestion de crise				
					* Assurer la sauvegarde des populations				
					* Informer et sensibiliser les populations locales				
	3.2	Mettre en place un dispositif d'appels en masse permettant d'assurer l'information des populations pendant la crise	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	Communes, SDIS, GMCA, GSTG	* Améliorer l'alerte	32 000 €	2020	2022	Le périmètre de cette action porte sur les territoires de la GMCA et de la GSTG.
					* Anticiper et fiabiliser la gestion de crise				
					* Assurer la sauvegarde des populations				
	3.3	Etablir une cohérence entre les PCS afin d'optimiser leur coordination en crise à l'échelle des EPCI	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	SIDPC, SDIS, Communes, GMCA, GSTG, TDC	* Mutualiser les connaissances et les moyens	45 000 €	2021	2022	Le périmètre de cette action porte sur les territoires de la GMCA, de TDC et de GSTG.
					* Améliorer la coordination entre Communes et entre les 4 EPCI				
* Anticiper et fiabiliser la gestion de crise									
Axe 4: Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	4.1	Réaliser des schémas directeurs de gestion des ruissellements urbains et des zonages pluviaux	Groupement des communes CPPL	CPPL, Agence de l'eau	* Informer et sensibiliser les élus de l'EPCI	100 000 €	2020	2022	Le périmètre de cette action porte uniquement sur le territoire de la CPPL.
					* Assurer la sauvegarde des populations				
					* Intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire				
	4.2	Définir une ligne de conduite commune pour la prise en compte du ruissellement dans les documents d'urbanisme	Groupement des communes GMCA et GSTG	DDT, DREAL	* Informer et sensibiliser les élus	40 000 €	2021	2022	Le périmètre de cette action porte sur les territoires de la GMCA et de GSTG.
					* Accompagner les collectivités dans la révision de leurs documents d'urbanisme				
					* Assurer la sauvegarde des populations				
					* Intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire				
	4.3	Actualiser les PPRI	Etat / DDT82	Collectivités territoriales, chambres consulaires, gestionnaires de réseaux, Préfecture, protection civile	* Informer et sensibiliser les élus des 4 EPCI et la protection locale	0 €	2020	2022	Le périmètre de cette action porte sur l'ensemble du territoire du PAPI, c'est-à-dire aux 4 EPCI.
					* Assurer la sauvegarde des populations				
					* Intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire				
					* Mettre à jour les données aléas et enjeux en tenant compte des évolutions réglementaires				
		5.1	Réduire la vulnérabilité de 285 habitations inondées par les crues fréquentes (diagnostics uniquement)	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	DDT, Communes, 4 EPCI	* Réduire durablement les vulnérabilités des biens et des personnes situés en zone inondable	182 160 €	2021	2022
* Protéger les personnes et les biens									
* Favoriser l'appropriation de la culture du risque d'inondation									
5.2		Réduire la vulnérabilité des 2 établissements publics inondés par les crues fréquentes (diagnostics uniquement)	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	DDT, Communes, GMCA, TDC	* Réduire durablement les vulnérabilités des biens et des personnes situés en zone inondable	5 000 €	2022	2022	Le périmètre de cette action porte sur les territoires de la TDC et de la CPPL.
					* Protéger les personnes et les biens				
					* Favoriser l'appropriation de la culture du risque d'inondation				
5.3		Réduire la vulnérabilité des 33 entreprises inondées par une crue fréquente (sensibilisation + diagnostics)	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	CCI, Communes, GMCA, CPPL	* Réduire durablement les vulnérabilités des biens, des activités économiques et des personnes situés en zone inondable	105 600 €	2021	2022	Le périmètre de cette action porte sur les territoires de la GMCA et de la CPPL.
					* Protéger les personnes et les biens				
					* Favoriser l'appropriation de la culture du risque d'inondation				
5.4		Prendre en compte les réseaux d'eau afin d'identifier les points noirs et les sécuriser	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	GMCA, TDC, CPPL	* Lutter contre les inondations et réduction des conséquences dommageables	28 000 €	2021	2022	Le périmètre de cette action porte sur l'ensemble du territoire du PAPI, c'est-à-dire aux 4 EPCI.
					* Pérenniser la continuité des réseaux en les sécurisant pour faire face à la crise				
					* Assurer la sauvegarde des biens et des personnes				

Axe 6 : Ralentissement des écoulements	6.1	Etablir un programme d'entretien écologique des lits et des berges des affluents les plus dommageables dans le but d'améliorer les écoulements en crue	GMCA	Communes, Etat, Agence de l'eau, Région, riverains	* Lutter contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci. * Préserver le fonctionnement naturel du fleuve	14 000 €	2021	2023	Le périmètre de cette action porte uniquement sur le territoire de la GMCA.
	6.2	Réalisation d'une étude proposant des solutions d'aménagements sur les 14 cours d'eau les plus dommageables	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	DREAL, DDT, Communes, GMCA, GSTG, TDC	* Améliorer la connaissance et la culture du risque	252 000 €	2023	2023	Le périmètre de cette action porte sur les territoires de la GMCA, de TDC et de GSTG.
					* Informer et sensibiliser les acteurs locaux				
					* Maintenir la mémoire du risque en lui redonnant une valeur patrimoniale				
* Favoriser la diffusion de l'information									
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques	7.1	Réaliser l'étude de danger du système de protection de Montauban	GMCA	Commune de Montauban	* Assurer la sauvegarde des populations	269 800 €	-	-	Le périmètre de cette action porte uniquement sur le territoire de la GMCA.
					* Lutter contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci.				
	7.2	Etude de préfiguration des systèmes d'endiguement sur le territoire de l'EPCI Terres des Confluences	TDC	Communes de Castelsarrasin, Lizac, Moissac	* Assurer la sauvegarde des populations	50 000 €	-	-	Le périmètre de cette action porte uniquement sur le territoire de la TDC.
					* Lutter contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci.				
	7.3	Réaliser les études de danger des systèmes de protection de Castelsarrasin, Lizac et Moissac	TDC	Communes de Castelsarrasin, Lizac, Moissac	* Assurer la sauvegarde des populations	100 000 €	2021	2022	Le périmètre de cette action porte uniquement sur le territoire de la TDC.
					* Lutter contre les inondations et réduction des conséquences dommageables de celles-ci.				

1.2 Calendrier prévisionnel

Le programme d'actions est proposé sur une période de 3 ans (2021 – 2023). Un calendrier prévisionnel a été réalisé (cf. tableau page suivante) et a été ajouté à chaque fiche action. Il est récapitulé ci-dessous :

Tableau 5 : Calendrier prévisionnel des actions du PAPI d'intention Montauban-Moissac sur la période 2021 - 2023

CALENDRIER PREVISIONNEL DES ACTIONS DU PAPI D'INTENTION Montauban-Moissac

Descriptif de la prestation à réaliser			2021				2022				2023			
			1 ^{er} trim.	2 ^{ème} trim.	3 ^{ème} trim.	4 ^{ème} trim.	1 ^{er} trim.	2 ^{ème} trim.	3 ^{ème} trim.	4 ^{ème} trim.	1 ^{er} trim.	2 ^{ème} trim.	3 ^{ème} trim.	4 ^{ème} trim.
Désignation de l'action	Intitulé	Maître d'ouvrage	2021				2022				2023			
Axe 0: Actions de gouvernance			2021				2022				2023			
0.1	Etablir une gouvernance pour la réalisation des actions transverses du PAPI d'intention	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	100%											
0.2	Animer la démarche PAPI d'intention	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	33%			33%						34%		
0.3	Etablir une gouvernance « territoriale » (structure pilote) en lien avec l'étude SMRT pour la mise en œuvre du PAPI complet	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	33%			33%						34%		
0.4	AMO pour la constitution du dossier PAPI complet	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande										100%		
Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque			2021				2022				2023			
1.1	Mettre en place un plan d'actions de communication / sensibilisation	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	50%			25%						25%		
1.2	Animer des programmes pédagogiques auprès des scolaires	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	40%			30%						30%		
1.3	Etudier et pérenniser la connaissance des PHEC (Plus Hautes Eaux Connues) par la pose de nouveaux repères de crues relatifs à des crues plus récentes / « intermédiaires » ou plus fréquentes que 1930	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	Débute quand 1.4 finie									100%		
1.4	Réaliser des études de caractérisation des inondations des 14 affluents identifiés "dommageables"	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	25%			75%								
1.5	Création d'une page internet (ou site) de centralisation des connaissances	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	80%			10%						10%		
Axe 2: Surveillance, prévision des crues et des inondations			2021				2022				2023			
2.1	Former les communes à l'utilisation de Vigicrues Flash sur les affluents les plus dommageables	Etat	25%			75%								
Axe 3: Alerte et gestion de crise			2021				2022				2023			
3.1	Mettre à jour ou améliorer les PCS et effectuer un exercice de crise	Communes	25%			25%						50%		
3.2	Mettre en place un dispositif d'appels en masse permettant d'assurer l'information des populations pendant la crise	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	80%			10%						10%		
3.3	Etablir une cohérence entre les PCS afin d'optimiser leur coordination en crise à l'échelle des EPCI	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande				75%						25%		
Axe 4: Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme			2021				2022				2023			
4.1	Réaliser des schémas directeurs de gestion des ruissellements urbains et des zonages pluviaux	Groupement des communes CPPL	20%			40%						40%		
4.2	Définir une ligne de conduite commune pour la prise en compte du ruissellement dans les documents d'urbanisme	Groupement des communes GMCA et GSTG				25%						75%		
4.3	Actualiser les PPRI	Etat / DDT82	25%			25%						50%		
Axe 5: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens			2021				2022				2023			
5.1	Réduire la vulnérabilité de 285 habitations inondées par les crues fréquentes (diagnostics uniquement)	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande				50%						50%		
5.2	Réduire la vulnérabilité des 2 établissements publics inondés par les crues fréquentes (diagnostics uniquement)	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	Après diagnostic									100%		
5.3	Réduire la vulnérabilité des 33 entreprises inondées par une crue fréquente (sensibilisation + diagnostics)	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande				25%						75%		
5.4	Prendre en compte les réseaux d'eau afin d'identifier les points noirs et les sécuriser	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande				20%						80%		
Axe 6 : Ralentissement des écoulements			2021				2022				2023			
6.1	Etablir un programme d'entretien écologique des lits et des berges des affluents les plus dommageables dans le but d'améliorer les écoulements en crue	GMCA	25%			25%						50%		
6.2	Réalisation d'une étude proposant des solutions d'aménagements sur les 14 cours d'eau les plus dommageables	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	Après l'action 1.4									100%		
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques			2021				2022				2023			
7.1	Réaliser l'étude de danger du système de protection de Montauban	GMCA	Action en cours											
7.2	Etude de préfiguration des systèmes d'endiguement sur le territoire de l'EPCI Terres des Confluences	TDC	Action en cours											
7.3	Réaliser les études de danger des systèmes de protection de Castelsarrasin, Lizac et Moissac	TDC	50%			50%								

2. Annexes financières

Elles représentent la clé de financement des différents organismes intervenant dans le cadre du PAPI d'intention au moment du dossier de candidature.

Nota : cette étude a été financée par l'Europe/FEDER et la Région Occitanie.

2.1 Format de travail utilisé pendant l'élaboration du dossier de candidature

Tableau 6 : Annexes financières du PAPI d'intention Montauban-Moissac – format de travail

Numéro de fiches action				Axe 0: Actions de gouvernance																								Total par nature d'action		Montant retenu (HT ou TTC)	Échéance de réalisation	
PGRI / SLGRI Montauban-Moissac	Objectif PGRI	Disposition SLGRI	PAPI	Dénomination de l'action	Maître d'ouvrage	Répartition	Etat FPRNM		Agence de l'eau		FEDER (2014-2020)		Région		BOP181		GMCA		CPPL		GSTG		TDC		Autres			Montant HT	Montant TTC			
1	1		0.1	Etablir une gouvernance pour la réalisation des actions transverses du PAPI d'intention	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	% groupement de commande	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0 €HT	0 €TTC	0 €HT	2020
1	1		0.2	Animer la démarche PAPI d'intention	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	% groupement de commande	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	24%	43 200 €	40%	72 000 €	21%	37 584 €	2%	3 758 €	1%	2 074 €	12%	21 384 €	0%	0 €	180 000 €TCC	180 000 €TTC	180 000 €TCC	2022		
1	1		0.3	Etablir une gouvernance « territoriale » (structure pilote) en lien avec l'étude SMRT pour la mise en œuvre du PAPI complet	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	% groupement de commande	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0 €HT	0 €TTC	0 €HT	2020		
1	1		0.4	AMO pour la constitution du dossier PAPI complet	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	% groupement de commande	50%	48 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	29%	27 840 €	3%	2 784 €	2%	1 536 €	17%	15 840 €	0%	0 €	80 000 €HT	96 000 €TTC	96 000 €TTC	2022				
Total							48 000 €		0 €		0 €		43 200 €		72 000 €		65 424 €		6 542 €		3 610 €		37 224 €		0 €			260 000 €	276 000 €	276 000 €		

Numéro de fiches action				Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque																								Montant total		Montant retenu (HT ou TTC)	Échéance de réalisation
PGRI / SLGRI Montauban-Moissac	Objectif PGRI	Disposition SLGRI	PAPI	Dénomination de l'action	Maître d'ouvrage	Répartition pour les groupements de commande	Etat FPRNM		Agence de l'eau		FEDER (2014-2020)		Région		BOP181		GMCA		CPPL		GSTG		TDC		Autres			Montant HT	Montant TTC		
2 et 3 - D1.1 / 2.D1.2	2 et 3	D1.1	1.1	Mettre en place un plan d'actions de communication / sensibilisation	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	% groupement de commande	50%	36 600 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	14 640 €	0%	0 €	17%	12 737 €	2%	1 274 €	1%	703 €	10%	7 247 €	0%	0 €	61 000 €HT	73 200 €TTC	73 200 €TTC	2022	
2 et 3 - D1.1 / 2.D1.2	2 et 3	D1.1	1.2	Animer des programmes pédagogiques auprès des scolaires	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	Prorata des établissements scolaires des 2 EPCI (GMCA et CPPL)	50%	48 000 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	19 200 €	0%	0 €	20%	19 008 €	10%	9 792 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	80 000 €HT	96 000 €TTC	96 000 €TTC	2022	
2 - D1.1	2	D1.1	1.3	Etudier et pérenniser la connaissance des PHEC (Plus Hautes Eaux Connues) par la pose de nouveaux repères de crues relatifs à des crues plus récentes / « intermédiaires » ou plus fréquentes que 1930	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	Répartition identique pour les 4 EPCI	50%	22 500 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	9 000 €	0%	0 €	8%	3 375 €	8%	3 375 €	8%	3 375 €	8%	3 375 €	0%	0 €	45 000 €HT	54 000 €TTC	45 000 €HT	2022	
2 - D2.1	2	D1.1	1.4	Réaliser des études de caractérisation des inondations des 14 affluents identifiés "dommageables"	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	Prorata des cours d'eau définis dans chaque EPCI (GMCA, GSTG, TDC)	50%	84 000 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	33 600 €	0%	0 €	15%	25 200 €	0%	0 €	9%	14 399 €	6%	10 801 €	0%	0 €	140 000 €HT	168 000 €TTC	168 000 €TTC	2021	
2 - D1.1 / D2.5	2	D1.1	1.5	Création d'une page internet (ou site) de centralisation des connaissances	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	% groupement de commande	50%	7 200 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	2 880 €	0%	0 €	17%	2 506 €	2%	251 €	1%	138 €	10%	1 426 €	0%	0 €	12 000 €HT	14 400 €TTC	14 400 €TTC	2022	

Numéro de fiches action				Axe 2: Surveillance, prévision des crues et des inondations																								Total par nature d'action		Montant retenu (HT ou TTC)	Échéance de réalisation		
PGRI / SLGRI Montauban-Moissac	Objectif PGRI	Disposition SLGRI	PAPI	Dénomination de l'action	Maître d'ouvrage	Répartition	Etat FPRNM		Agence de l'eau		FEDER (2014-2020)		Région		BOP181		GMCA		CPPL		GSTG		TDC		Autres			Montant HT	Montant TTC				
3 - D4.4	3	D4.4	2.1	Former les communes à l'utilisation de Vigicrues Flash sur les affluents les plus dommageables	Etat	-	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €HT	2021
Total							0 €		0 €		0 €		0 €		0 €		0 €		0 €		0 €		0 €		0 €		0 €			0 €HT	0 €TTC	0 €HT	

Numéro de fiches action				Axe 3: Alerte et gestion de crise																								Total par nature d'action		Montant retenu (HT ou TTC)	Échéance de réalisation	
PGRI / SLGRI Montauban-Moissac	Objectif PGRI	Disposition SLGRI	PAPI	Dénomination de l'action	Maître d'ouvrage	Répartition	Etat FPRNM		Agence de l'eau		FEDER (2014-2020)		Région		BOP181		GMCA		CPPL		GSTG		TDC		Autres			Montant HT	Montant TTC			
2 et 3 - D1.2 / D2.5 / D4.1 / D4.2	2 et 3	D1.2	3.1	Mettre à jour ou améliorer les PCS et effectuer un exercice de crise	Communes	Répartition par communes des 4 EPCI concernées	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	100%	52 500 €	52 500 €HT	63 000 €TTC	52 500 €HT	2022
2 et 3 - D1.2 / D4.1 / D4.3	2 et 3	D1.2	3.2	Mettre en place un dispositif d'appels en masse permettant d'assurer l'information des populations pendant la crise	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	Prorata de la population total des 2 EPCI (GMCA et GSTG)	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	62%	19 840 €	0%	0 €	38%	12 160 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	32 000 €HT	38 400 €TTC	32 000 €HT	2022
3 - D4.1 / D4.2 / D4.3 / D4.6	3	D4.1	3.3	Etablir une cohérence entre les PCS afin d'optimiser leur coordination en crise à l'échelle des EPCI	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	Répartition identique pour les 3 EPCI concernées (GMCA, GSTG, TDC)	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	9 000 €	0%	0 €	27%	12 000 €	0%	0 €	27%	12 000 €	27%	12 000 €	0%	0 €	45 000 €HT	54 000 €TTC	45 000 €HT	2022		
Total							0 €		0 €		0 €		9 000 €		-		31 840 €		0 €		24 160 €		12 000 €		52 500 €			129 500 €HT	155 400 €TTC	129 500 €HT		

Axe 4: Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Numéro de fiches action				Dénomination de l'action	Maître d'ouvrage	Répartition	Etat FPRNM		Agence de l'eau		FEDER (2014-2020)		Région		BOP181		GMCA		CPPL		GSTG		TDC		Autres			Total par nature d'action		Montant retenu (HT ou TTC)	Échéance de réalisation	
PGR / SLGRI Montauban-Moissac	Objectif PGRI	Disposition SLGRI	PAPI				Taux de participation	Montant HT	Taux de participation	Montant HT	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Désignation	Taux de participation	Montant			Montant HT
5-D2.2	5	D2.2	4.1	Réaliser des schémas directeurs de gestion des ruissellements urbains et des zonages pluviaux	Groupement des communes CPPL	3 communes de la CPPL concernées par cette action (Lafrançaise, Montastruc, Piquecos)	0%	0 €	30%	30 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	Communes	70%	70 000 €	100 000 €HT	120 000 €TTC	100 000 €HT	2022	
4 et 5 - D2.1 / D2.2	4 et 5	D2.1	4.2	Définir une ligne de conduite commune pour la prise en compte du ruissellement dans les documents d'urbanisme	Groupement des communes GMCA et GSTG	Répartition identique pour les communes des 2 EPCI concernées (GMCA, GSTG)	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	Communes	100%	40 000 €	40 000 €HT	48 000 €TTC	40 000 €HT	2022	
		D2.2					0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0 €HT	0 €TTC
4 et 5 - D2.1 / D2.2	4 et 5	D2.1	4.3	Actualiser les PPRI	Etat / DDT82	-	100%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0 €HT	0 €TTC	0 €TTC	2022
		D2.2					100%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0 €HT	0 €TTC
Total							0 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0 €	110 000 €	140 000 €HT	168 000 €TTC	140 000 €		

Axe 5: Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Numéro de fiches action				Dénomination de l'action	Maître d'ouvrage	Répartition	Etat FPRNM		Agence de l'eau		FEDER (2014-2020)		Région		BOP181		GMCA		CPPL		GSTG		TDC		Autres			Total par nature d'action		Montant retenu (HT ou TTC)	Échéance de réalisation
PGR / SLGRI Montauban-Moissac	Objectif PGRI	Disposition SLGRI	PAPI				Taux de participation	Montant HT	Taux de participation	Montant HT	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Désignation	Taux de participation	Montant		
4 - D2.3	4	D2.3	5.1	Réduire la vulnérabilité de 285 habitations inondées par les crues fréquentes (diagnostics uniquement)	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	Prorata des enjeux présents dans les 4 EPCI	50%	91 080 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	36 432 €	0%	0 €	18%	33 401 €	5%	8 285 €	2%	2 880 €	6%	10 083 €	0%	0 €	151 800 €HT	182 160 €TTC	182 160 €TTC	2022	
4 - D2.4	4	D2.4	5.2	Réduire la vulnérabilité des 2 établissements publics inondés par les crues fréquentes (diagnostics uniquement)	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	Prorata des enjeux présents dans les 2 EPCI concernées (GMCA/TDC)	50%	2 500 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	1 000 €	0%	0 €	15%	750 €	0%	0 €	0%	0 €	15%	750 €	0%	0 €	5 000 €HT	6 000 €TTC	5 000 €HT	2022	
4 - D2.3	4	D2.3	5.3	Réduire la vulnérabilité des 33 entreprises inondées par une crue fréquente (sensibilisation + diagnostics)	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	Prorata des enjeux présents dans les 2 EPCI concernées (GMCA, CPPL)	50%	52 800 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	21 120 €	0%	0 €	26%	27 299 €	4%	4 381 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	88 000 €HT	105 600 €TTC	105 600 €TTC	2022	
4 - D2.4	4	D2.4	5.4	Prendre en compte les réseaux d'eau afin d'identifier les points noirs et les sécuriser	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	Prorata des enjeux présents dans les 3 EPCI concernées (GMCA/TDC, CPPL)	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	57%	16 000 €	14%	4 000 €	0%	0 €	29%	8 000 €	0%	0 €	28 000 €HT	33 600 €TTC	28 000 €HT	2022	
Total							146 380 €	0 €	0 €	0 €	58 552 €	0 €	0 €	77 450 €	0 €	0 €	77 450 €	16 666 €	2 880 €	18 833 €	0 €	0 €	272 800 €HT	327 360 €TTC	320 760 €HT						

Axe 6: Ralentissement des écoulements

Numéro de fiches action				Dénomination de l'action	Maître d'ouvrage	Répartition	Etat FPRNM		Agence de l'eau		FEDER (2014-2020)		Région		BOP181		GMCA		CPPL		GSTG		TDC		Autres			Total par nature d'action		Montant retenu (HT ou TTC)	Échéance de réalisation
PGR / SLGRI Montauban-Moissac	Objectif PGRI	Disposition SLGRI	PAPI				Taux de participation	Montant HT	Taux de participation	Montant HT	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Désignation	Taux de participation	Montant		
5 - D3.1	5	D3.1	6.1	Etablir un programme d'entretien écologique des lits et des berges des affluents les plus dommageables dans le but d'améliorer les écoulements en crue	GMCA	GMCA	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	100%	14 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	14 000 €HT	16 800 €TTC	14 000 €HT	2022	
5 - D3.3	5	D3.3	6.2	Réalisation d'une étude proposant des solutions d'aménagements sur les 14 cours d'eau les plus dommageables	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	Prorata des cours d'eau définis dans chaque EPCI (GMCA, GSTG, TDC)	50%	126 000 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	50 400 €	0%	0 €	15%	37 800 €	0%	0 €	9%	21 599 €	6%	16 201 €	0%	0 €	210 000 €HT	252 000 €TTC	252 000 €TTC	2022	
Total							126 000 €	0 €	0 €	0 €	50 400 €	0 €	0 €	51 800 €	0 €	0 €	21 599 €	16 201 €	0 €	0 €	224 000 €HT	268 800 €TTC	266 000 €HT								

Axe 7: Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Numéro de fiches action				Dénomination de l'action	Maître d'ouvrage	Répartition	Etat FPRNM		Agence de l'eau		FEDER (2014-2020)		Région		BOP181		GMCA		CPPL		GSTG		TDC		Autres			Total par nature d'action		Montant retenu (HT ou TTC)	Échéance de réalisation
PGR / SLGRI Montauban-Moissac	Objectif PGRI	Disposition SLGRI	PAPI				Taux de participation	Montant HT	Taux de participation	Montant HT	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Taux de participation	Montant	Désignation	Taux de participation	Montant	Montant HT	Montant TTC		
6, 2 et 5 - D3.2	6, 2 et 5	D3.2	7.1	Réaliser l'étude de danger du système de protection de Montauban	GMCA	GMCA	Subvention anticipée	80 940 €	0%	0 €	Subvention anticipée	134 900 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	53 960 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	269 800 €HT	323 760 €TTC	269 800 €HT	-	
6, 2 et 5 - D3.2	6, 2 et 5	D3.2	7.2	Etude de préfiguration des systèmes d'endiguement sur le territoire de l'EPCI Terres des Confluences	TDC	TDC	27%	13 500 €	0%	0 €	33%	16 500 €	20%	10 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	10 000 €	0%	0 €	50 000 €HT	60 000 €TTC	50 000 €HT	-	
6, 2 et 5 - D3.2	6, 2 et 5	D3.2	7.3	Réaliser les études de danger des systèmes de protection de Castelsarrasin, Lizac et Moissac	TDC	TDC	47%	47 000 €	0%	0 €	33%	33 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	20 000 €	0%	0 €	100 000 €HT	120 000 €TTC	100 000 €HT	2022	
Total							141 440 €	0 €	0 €	184 400 €	10 000 €	0 €	0 €	53 960 €	0 €	0 €	0 €	0 €	30 000 €	419 800 €HT	503 760 €TTC	419 800 €HT									

Synthèse de la répartition par financeur

Numéro d'axe d'intervention PAPI	Etat FPRNM	Agence de l'eau	FEDER	Région	BOP181	GMCA	CPPL	GSTG	TDC	Autres	TOTAL
Axe 0	48 000 €	0 €	0 €	43 200 €	72 000 €	65 424 €	6 542 €	3 610 €	37 224 €	0 €	276 000 €
Axe 1	198 300 €	0 €	0 €	79 320 €	0 €	62 825 €	14 691 €	18 615 €	22 848 €	0 €	396 600 € HT
Axe 2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 € HT
Axe 3	0 €	0 €	0 €	9 000 €	0 €	31 840 €	0 €	24 160 €	12 000 €	52 500 €	129 500 € HT
Axe 4	0 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	110 000 €	140 000 €
Axe 5	146 380 €	0 €	0 €	58 552 €	0 €	77 450 €	16 666 €	2 880 €	18 833 €	0 €	320 760 €
Axe 6	126 000 €	0 €	0 €	50 400 €	0 €	51 800 €	0 €	21 599 €	16 201 €	0 €	266 000 € HT
Axe 7	141 440 €	0 €	184 400 €	10 000 €	0 €	53 960 €	0 €	0 €	30 000 €	0 €	419 800 € HT
Total	660 120 €	30 000 €	184 400 €	250 472 €	72 000 €	343 299 €	37 900 €	70 864 €	137 106 €	162 500 €	1 948 660 €

2.2 Format SAFPA

Tableau 7 : Annexes financières du PAPI d'intention Montauban-Moissac – format SAFPA

Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'eau	% Part.	FEDER	% Part.	Région	% Part.	BOP181	% Part.	GMCA	% Part.	CPPL	% Part.	GSTG	% Part.	TDC	% Part.	Autres	% Part.	Échéance de réalisation	Avis DREAL sur éligibilité au financement État et commentaires (par ex. : lien avec d'autres fiches-actions)
5.1	Réduire la vulnérabilité de 285 habitations inondées par les crues fréquentes (diagnostics uniquement)	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	151 800 €	182 160 €	TCC	54 648 €	30%	91 080 €	50%	- €	0%	- €	0%	36 432 €	20%	- €	0%									- €	0%	2023	
5.2	Réduire la vulnérabilité des 2 établissements publics inondés par les crues fréquentes (diagnostics uniquement)	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	5 000 €	5 000 €	HT	1 500 €	30%	2 500 €	50%	- €	0%	- €	0%	1 000 €	20%	- €	0%					- €	0%			- €	0%	2023	
5.3	Réduire la vulnérabilité des 33 entreprises inondées par une crue fréquente (sensibilisation + diagnostics)	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	88 000 €	105 600 €	TCC	31 680 €	30%	52 800 €	50%	- €	0%	- €	0%	21 120 €	20%	- €	0%					- €	0%	- €	0%	- €	0%	2023	
5.4	Prendre en compte les réseaux d'eau afin d'identifier les points noirs et les sécuriser	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	28 000 €	28 000 €	HT	28 000 €	100%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%					- €	0%			- €	0%	2023	
	TOTAL		272 800 €	320 760 €		115 828 €		146 380 €		- €		- €		58 552 €		- €		- €		- €		- €		- €		- €			

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'eau	% Part.	FEDER	% Part.	Région	% Part.	BOP181	% Part.	GMCA	% Part.	CPPL	% Part.	GSTG	% Part.	TDC	% Part.	Autres	% Part.	Échéance de réalisation	Avis DREAL sur éligibilité au financement État et commentaires (par ex. : lien avec d'autres fiches-actions)
6.1	Etablir un programme d'entretien écologique des lits et des berges des affluents les plus dommageables dans le but d'améliorer les écoulements en crue	GMCA	14 000 €	14 000 €	HT	14 000 €	100%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%			- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	2023	
6.2	Réalisation d'une étude proposant des solutions d'aménagements sur les 14 cours d'eau les plus dommageables	GMCA dans le cadre d'un groupement de commande	210 000 €	252 000 €	TTC	75 600 €	30%	126 000 €	50%	- €	0%	- €	0%	50 400 €	20%	- €	0%			- €	0%					- €	0%	2023	
	TOTAL		224 000 €	266 000 €		89 600 €		126 000 €		- €		- €		50 400 €		- €		- €		- €		- €		- €		- €			

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Référence de la Fiche-action du PAPI	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	COUT (HT)	COUT global	HT ou TTC	Maître d'ouvrage	% Part.	État FPRNM	% Part.	Agence de l'eau	% Part.	FEDER	% Part.	Région	% Part.	BOP181	% Part.	GMCA	% Part.	CPPL	% Part.	GSTG	% Part.	TDC	% Part.	Autres	% Part.	Échéance de réalisation	Avis DREAL sur éligibilité au financement État et commentaires (par ex. : lien avec d'autres fiches-actions)
7.1	Réaliser l'étude de danger du système de protection de Montauban	GMCA	269 800 €	269 800 €	HT	53 960 €	20%	80 940 €	Subvention anticipée	- €	0%	134 900 €	Subvention anticipée	- €	0%	- €	0%			- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	-	
7.2	Etude de préfiguration des systèmes d'endiguement sur le territoire de l'EPCI Terres des Confluences	TDC	50 000 €	50 000 €	HT	10 000 €	20%	13 500 €	27%	- €	0%	16 500 €	33%	10 000 €	20%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%			- €	0%	-	
7.3	Réaliser les études de danger des systèmes de protection de Castelsarrasin, Lizac et Moissac	TDC	100 000 €	100 000 €	HT	20 000 €	20%	47 000 €	47%	- €	0%	33 000 €	33%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%			- €	0%	2022	
	TOTAL		419 800 €	419 800 €		83 960 €		141 440 €		- €		184 400 €		10 000 €		- €		- €		- €		- €		- €		- €			

SYNTHESE

AXE	COUT (HT)	COUT global	Maître d'ouvrage	% Part.	FPRNM	% Part.	Agence de l'eau	% Part.	FEDER	% Part.	Région	% Part.	BOP181	% Part.	GMCA	% Part.	CPPL	% Part.	GSTG	% Part.	TDC	% Part.	Autres	% Part.
Axe 0	260 000 €	276 000 €	112 800 €		48 000 €		- €		- €		43 200 €		72 000 €		- €		- €		- €		- €		- €	
Axe 1	338 000 €	396 600 €	118 980 €		198 300 €		- €		- €		79 320 €		- €		- €		- €		- €		- €		- €	
Axe 2	- €	- €	- €		- €		- €		- €		- €		- €		- €		- €		- €		- €		- €	
Axe 3	129 500 €	129 500 €	120 500 €		- €		- €		- €		9 000 €		- €		- €		- €		- €		- €		- €	
Axe 4	140 000 €	140 000 €	110 000 €		- €		30 000 €		- €		- €		- €		- €		- €		- €		- €		- €	
Axe 5	272 800 €	320 760 €	115 828 €		146 380 €		- €		- €		58 552 €		- €		- €		- €		- €		- €		- €	
Axe 6	224 000 €	266 000 €	89 600 €		126 000 €		- €		- €		50 400 €		- €		- €		- €		- €		- €		- €	
Axe 7	419 800 €	419 800 €	83 960 €		141 440 €		- €		184 400 €		10 000 €		- €		- €		- €		- €		- €		- €	
TOTAL	1 784 100 €	1 948 660 €	751 668 €		660 120 €		30 000 €		184 400 €		250 472 €		72 000 €		- €		- €		- €		- €		- €	

3. Catalogue des fiches actions